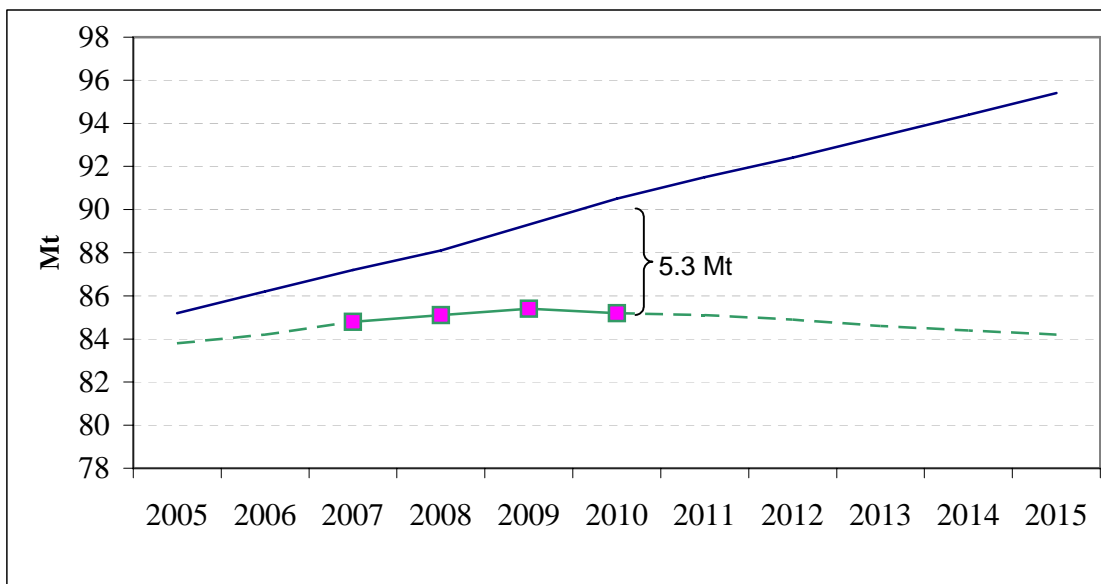


Objectifs provisoires et cible de 2010

Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et l'Industrie canadienne de l'automobile portant sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les véhicules légers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Scénario de Référence, Mt	85.2	86.2	87.2	88.1	89.3	90.5	91.5	92.4	93.4	94.4	95.4
Nouvelles Émissions, Mt	83.8	84.2	84.8	85.1	85.4	85.2	85.1	84.9	84.6	84.4	84.2
Réduction, Mt	1.4	2.0	2.4	3.0	3.9	5.3	6.4	7.5	8.8	10.0	11.2



Le protocole d'entente sur les émissions de GES produites par les véhicules légers comprend les objectifs provisoires suivants en terme de réduction des émissions: 2,4 Mt en 2007, 3,0 Mt en 2008 et 3,9 Mt en 2009. Ces objectifs provisoires seront mesurés par rapport au scénario de référence pour l'année en question, en plus de la cible de 5,3 Mt en 2010. Ces objectifs, ainsi que leurs impacts sur les émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des véhicules légers relativement aux prévisions du scénario de référence, sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous. Le Comité qui sera formé pour la mise en œuvre et le suivi du protocole utilisera ces prévisions d'émissions afin de déterminer les progrès réalisés vis à vis l'atteinte des objectifs provisoires et de la cible de 2010.

À compter de 2005, l'industrie fournira ses projections pour les émissions de GES de l'année modèle suivante et ce, au plus tard le 30 novembre. De plus, elle rendra compte du rendement réel de l'année modèle avant le 31 mai de l'année modèle suivante.

Même si le protocole est en vigueur jusqu'en 2010, l'introduction de nouvelles technologies, fortement encouragées pendant cette période, aura comme résultat d'accroître la réduction des émissions de gaz à effet de serre après 2010. En effet, l'ajout de véhicules neufs à la flotte de véhicule conduira à la réduction de GES. Le graphique ci-dessus montre l'ampleur de l'impact, en supposant qu'il n'y ait ni amélioration, ni détérioration dans les émissions moyennes de GES des véhicules après 2010.